

COVID-19



INFORMATION

DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

● ÉDITO ●



Le Département dans l'action de proximité

Dans ce contexte de crise sanitaire grave, je tenais à vous témoigner le soutien du Conseil départemental qui poursuit son action de solidarité entre les territoires et les populations. De même que nous nous efforçons d'entretenir en temps ordinaire avec les communes des relations de confiance et de proximité, j'ai souhaité que l'on puisse vous adresser désormais un message régulier afin de vous expliquer l'implication des services départementaux et de rester à votre écoute pour toute problématique que rencontrerait votre commune.

Arrivée de 300 000 masques dans le Loiret

Devant la pénurie constatée au niveau national, le Département vient de passer commande avant-hier de 300 000 masques. Ils seront livrés par vague successive à partir du 29 mars. Les stocks actuels permettront de travailler en toute sérénité d'ici la prochaine livraison. Ces masques seront destinés en priorité à tous les personnels des champs de compétence du Département : prévention maternelle et infantile, protection de l'enfance, services d'aides à domicile agréés chez les personnes âgées et handicapées. Le Département sera ainsi autonome dans la gestion de ses stocks de masque et en assurera

lui-même la distribution par ses services dès réception, en lien avec la Préfecture. Cette commande permettra d'assurer la continuité de services pour protéger et accompagner les personnes les plus vulnérables, notamment les personnes âgées isolées. Un immense travail est réalisé sur le terrain par les acteurs du quotidien, travailleurs sociaux, éducateurs, aides à domicile.

Une réserve citoyenne à destination des EHPAD

Dans cette période de crise sanitaire sans précédent, il est important de se montrer solide et solidaire notamment envers nos aînés et les plus fragiles. Alertés quant à des difficultés de personnel sur des missions d'entretien ou de cuisine rencontrées par plusieurs EPHAD, mais aussi diverses associations caritatives, nous avons décidé de faire un appel au volontariat auprès des agents départementaux afin de pouvoir constituer un vivier qui viendra ainsi renforcer services publiques et prestations associatives.

Les services du Département sauront être des facilitateurs et à l'écoute de vos situations. Il ne s'agit plus de débattre d'un champ de compétences, mais de répondre ensemble aux besoins vitaux de nos concitoyens.

Marc GAUDET,
Président du Département
Président du SDIS

FIERS D'ÊTRE SOLIDAIRES



**DANS LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE,
LE DÉPARTEMENT VOUS ACCOMPAGNE**

**POSEZ VOS QUESTIONS SUR [SERVICES.LOIRET.FR](https://services.loiret.fr),
NOUS VOUS RÉPONDONS**

TERRITOIRE D'INNOVATION • [WWW.LOIRET.FR](https://www.loiret.fr)

● MOBILISATION DU DÉPARTEMENT DU LOIRET ●

Une action quotidienne coordonnée avec les services de l'Etat

La cellule de crise du Département est pleinement opérationnelle. Un représentant du Département participe tous les jours à la Cellule Opérationnelle Départementale (COD) présidée par le Préfet. La Mission Prévention Risque et Sécurité (Mipres) rend ainsi compte de façon journalière au Président du Département qui tient chaque lundi matin (mais aussi autant que de besoins) une réunion de crise avec la Direction générale, la Mipres, la Direction de la Communication et le Cabinet. Il est, par ailleurs, en lien direct avec le SDIS pour suivre l'action des sapeurs-pompiers du Loiret.

À NOTER : En cas d'urgence, le Département peut faire remonter certaines de vos interrogations au COD.

● QUESTION DU JOUR ●

Garde d'enfants : quelles sont les possibilités ?

L'accueil dans les crèches est suspendu sauf :

- dans les établissements attachés à un établissements de santé, social ou médico-social

- dans tous les établissements retenus par le préfet pour offrir des solutions d'accueil aux enfants des professionnels prioritaires
- dans les micro-crèches (maximum 10 enfants simultanément accueillis)

À NOTER : un mouvement est en cours au sein du regroupement des entreprises de micro-crèches (REMI) pour demander au Gouvernement la fermeture de ces petites structures. Sollicité par le CD45, le Préfet rappelle « que l'implication de ces structures dans ce contexte apparaît essentielle » et « qu'il est même souhaitable d'atteindre la jauge de 10 enfants pour pallier au mieux les problématiques de garde auxquelles pourraient se voir confronter les personnel soignants, entre autres. »

L'accueil dans les MAM est maintenu sous réserve de **ne pas dépasser 10 enfants simultanément accueillis**. Il est recommandé de donner la priorité aux enfants des professionnels prioritaires indispensables à la gestion de la crise sanitaire actuelle.

Quant à l'accueil chez les assistants maternels, il est maintenu. Il est recommandé de donner la priorité aux enfants des professionnels prioritaires indispensables à la gestion de la crise sanitaire actuelle.

À NOTER : chaque assistant maternel est exceptionnellement autorisé à **accueillir jusqu'à 6 mineurs**, y compris ses propres enfants de moins de 3 ans si les conditions d'accueil le permettent.

● EN ATTENDANT LA FIN DE LA CRISE ●



L'éducation au bout de la souris

En cette période de confinement, **seuls les enfants des personnels soignants** sont accueillis dans certains collèges et dans les crèches attachées à un établissement de santé, social ou médico-social dans le Loiret.

Et les autres ? Ils doivent rester chez eux, [étudier, se cultiver, jouer, se divertir...](#)

Département du Loiret
15 rue Eugène Vignat
45000 ORLÉANS
www.loiret.fr



Cet e-mail a été envoyé à { { contact.EMAIL } }
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Conseil Départemental du Loiret.

[Se désinscrire](#)

